

Le petit guide pour commander l'AMAP

PAS ENCORE ADHÉRENT·E ?

Envoie un mail à enverts.bureau@ens-lyon.fr afin de recevoir tes identifiants AMAPj et règle ton adhésion lors du dépôt des chèques (4€ salarié·e, 2€ non salarié·e, 0€ CPES).

RENDEZ-VOUS SUR ENVERTS.ORG/AMAPJ

Connecte-toi avec tes identifiants. Une merveilleuse interface s'ouvre devant tes yeux toi : rends-toi directement dans l'onglet "Mes contrats" où tu vas pouvoir remplir tes contrats pour chaque producteurice et pour chaque semaine. Pour cela, sélectionne un contrat et indique dans chaque case la quantité souhaitée ou rien si tu ne veux pas ce produit.

LES SUBTILITÉS DES CONTRATS...

Chaque contrat existe en deux exemplaires, un pour chaque site de distribution. **Veille donc à bien choisir le contrat pour le site de distribution qui t'intéresse !**

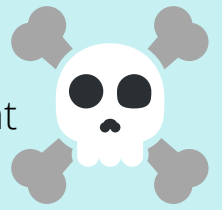
Pour les produits qui ne pas sont distribués toutes les semaines (la farine par exemple), soit les dates proposées par le contrat en tiennent compte, soit les cases sont grisées pour les semaines où ces produits ne sont pas distribués.

De plus, il n'y a pas de distributions pendant les vacances.

Enfin, il est inutile d'indiquer "0" dans les cases des produits que tu ne veux pas commander.

Les contrats sont modifiables jusqu'à la date limite.

LES ERREURS À ÉVITER



- Indiquer des nombres décimaux dans les cases (il faut absolument que les nombres soient entiers pour que le contrat soit valide).
- Attention aux lots : les oeufs sont vendus par boîte de 6, les yaourts et fromages blancs par lots de 4, les chèvres frais/secs/mélangés de Mme Nesme par lot de 6.
- Commander trop de produits la semaine précédant les vacances.

LE PAIEMENT : À VOS CHÉQUIERS !



Le règlement se fait en chèques adressés à chaque producteurice. **L'ordre et le montant sont indiqués sur AMAPj dans la fenêtre résumant les commandes.** Pour les contrats fruits, légumes et pain, tu peux régler en deux fois **seulement si tu le souhaites**, donc avec deux chèques. Les montants et dates te sont proposés automatiquement par AMAPj **mais tu peux modifier les montants**, pour ne régler qu'avec un seul chèque par exemple.



ASTUCES

le résumé des chèques à fournir se trouve dans l'onglet « Mes paiements ». Si jamais tu as un doute sur l'ordre du chèque, tu peux attendre de venir à une permanence pour le remplir.

Une fois que tu as terminé de modifier tes contrats, remplis tes chèques et **écris le nom de la personne ayant rempli le contrat** (en général toi-même) **au dos du chèque en haut à gauche** (et ce **même si** c'est le même nom que celui de l'émetteurice du chèque).

Mieux vaut deux fois qu'une : vérifie que tu as rempli tes chèques correctement. Il est d'ailleurs préférable de le faire chez toi au calme plutôt qu'à la fin d'une permanence chèques dans la précipitation.

Ensuite, viens nous les donner lors de l'une des permanences. À Descartes nous serons à la sortie du resto'U et à Monod nous serons dans le hall du bâtiment enseignement entre 12h15 et 13h30. Nous te conseillons de prendre ton chéquier avec toi au cas où il y aurait une erreur dans un des chèques (tu peux nous croire cela arrive souvent).

SAPRISTI, JE N'AI PAS DE CHÉQUIER !



Tu n'as pas de chéquier, mais tu as (probablement) des ami·es qui en ont un. Tu peux t'arranger avec elleux pour qu'ils te fournissent des chèques contre un virement par exemple. Toutefois, si vraiment, **VRAIMENT** (on parle bien de cas exceptionnels ici) tu n'as pas pu en trouver avant la date limite de dépôt, envoie un mail au bureau et nous essaierons de trouver un arrangement.

LA CHARTE DE L'ENGAGEMENT AMAPIEN

Être amapien·ne te donne le droit d'avoir les produits que tu as commandés livrés chaque mardi, mais aussi quelques devoirs. Notamment : récupérer les produits commandés aux horaires indiqués (17h30-18h30), effectuer une permanence durant le semestre (hors agrégatif·ve·s). Tout est récapitulé dans la charte de l'amapien·ne que tu devras **bien évidemment lire** puis compléter et nous transmettre avec tes chèques. Tu peux l'imprimer et la remplir chez toi, ou la remplir directement lors des permanences chèques.

POUR TOUTE QUESTION OU PROBLÈME, ENVOIE
UN MAIL À ENVERTS.BUREAU@ENS-LYON.FR